Nations Unies A/RES/72/283



Distr. générale 25 juin 2018

Soixante-douzième session

Point 65 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 juin 2018

[sans renvoi à une grande commission (A/72/L.61 et A/72/L.61/Add.1)]

72/283. Renforcer la coopération régionale et internationale pour assurer la paix, la stabilité et le développement durable dans la région de l'Asie centrale

L'Assemblée générale,

S'inspirant des dispositions de la Charte des Nations Unies qui préconisent l'adoption de mesures de coopération régionale propres à promouvoir la concrétisation des buts et principes des Nations Unies,

Appréciant le rôle important que jouent les pays d'Asie centrale pour ce qui est de garantir la paix, la stabilité et le développement durable dans la région et de promouvoir la coopération régionale et internationale,

Ayant présentes à l'esprit les difficultés et les menaces contemporaines auxquelles font face les pays d'Asie centrale,

Prenant note des grandes initiatives régionales et internationales mises en œuvre par les États d'Asie centrale en matière de sécurité et de développement, notamment :

- a) La création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, mesure qui vise à contribuer efficacement à l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive¹,
- b) La décision prise par l'Assemblée générale de proclamer le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires, en tant que moyen essentiel de parvenir à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires²,

² Voir résolution 64/35 sur la Journée internationale contre les essais nucléaires.





Voir résolutions 65/49, 67/31, 69/36 et 71/65 sur le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

- c) L'adoption du premier Plan d'action régional conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale et de la Déclaration d'Achgabat³,
- d) L'élimination des risques liés aux résidus d'uranium, aux retombées des essais nucléaires et aux déchets radioactifs⁴,
- e) La proclamation de la période 2018-2028 Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable »⁵,
- f) Les mesures prises pour assurer la stabilité et la fiabilité du transit des produits et ressources énergétiques, notamment la mise en œuvre effective des projets énergétiques régionaux existants⁶,
- g) La création d'infrastructures durables et présentant un rapport qualité-prix optimal à l'appui des couloirs de transport et de transit, le renforcement des liens entre tous les modes de transport, notamment par la construction de nouvelles routes et voies ferrées et l'établissement de nouvelles liaisons aériennes, et la mise en œuvre d'accords de transport et de transit applicables à l'ensemble de l'Asie centrale^{7, 8, 9},
- h) Les mesures prises pour assurer la protection des écosystèmes, de la diversité biologique et des espèces de faune et de flore essentielles,

Accueillant avec satisfaction les efforts que font les gouvernements des pays d'Asie centrale pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 10 et atteindre au niveau national les objectifs de développement durable qui y sont énoncés,

Se référant aux résultats de la conférence internationale sur le thème « L'Asie centrale : un passé et un avenir communs, coopération au service du développement durable et de la prospérité », tenue à Samarqand (Ouzbékistan), les 10 et 11 novembre 2017 ¹¹, lors de laquelle les pays d'Asie centrale ont réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération bilatérale et régionale,

Prenant note avec satisfaction de l'appui régional en faveur de l'initiative tendant à ce que soient organisées des réunions consultatives régulières entre les chefs d'État de l'Asie centrale,

Mesurant l'importance que revêt la diplomatie préventive et notant à cet égard le rôle que joue le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale¹².

³ A/71/982-S/2017/600, annexe.

⁴ Voir résolution 68/218 sur le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale.

⁵ Voir résolution 71/222 sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028).

⁶ Voir résolution 63/210 sur la stabilité et la fiabilité du transit des ressources énergétiques et sa contribution à un développement durable et à la coopération internationale.

⁷ Voir résolution 69/213 sur le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable.

⁸ Voir résolution 70/197, intitulée « Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables ».

⁹ Voir résolution 72/212 sur le renforcement des liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable.

¹⁰ Résolution 70/1.

¹¹ Voir A/C.2/72/3, annexe.

¹² Voir résolution 72/7 sur le rôle du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

Saluant l'action menée dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, auquel l'Afghanistan a adhéré,

Soulignant l'importance de la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, organisée sous les auspices de ce pays, ainsi que d'autres initiatives régionales visant à promouvoir la coopération régionale, se félicitant des résultats de la septième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan tenue à Achgabat les 14 et 15 novembre 2017 en vue de renforcer la coopération économique et saluant l'action que mènent les États d'Asie centrale ainsi que la contribution qu'ils apportent au développement de l'Afghanistan,

Se félicitant des résultats du débat ministériel du Conseil de sécurité sur l'établissement, en Afghanistan et en Asie centrale, d'un partenariat régional de référence faisant le lien entre sécurité et développement, tenu le 19 janvier 2018 sous la présidence du Kazakhstan, premier pays d'Asie centrale à siéger au Conseil,

Saluant les efforts que font les États d'Asie centrale pour promouvoir activement l'éducation, moyen important de lutter efficacement contre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme,

Prenant en considération les résultats de la conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, tenue à Douchanbé les 3 et 4 mai 2018¹³,

Appuyant l'organisation régulière des Jeux nomades mondiaux, qui contribuent au dialogue interculturel,

- 1. Note avec satisfaction que les États d'Asie centrale s'emploient résolument, en prenant des mesures pratiques, à renforcer la sécurité et la stabilité régionales ainsi qu'à promouvoir le développement durable ;
- 2. Exprime son appui en faveur des initiatives et efforts régionaux en cours visant à renforcer la stabilité et la coopération économique en Asie centrale ;
- 3. Réaffirme que les menaces qui pèsent sur la stabilité et le développement durable de la région exigent une coopération plus étroite et mieux coordonnée entre les États d'Asie centrale, ainsi qu'entre ceux-ci et les organisations internationales et régionales, et réaffirme également qu'il importe, pour faire face à ces menaces, que les organisations régionales et internationales s'impliquent dans la coopération régionale;
- 4. Engage les pays de la région à utiliser efficacement la plateforme de consultations régulières des chefs d'État ainsi que d'autres instances afin de promouvoir la coopération dans la région et au-delà à l'appui de la paix, de la stabilité et du développement durable ;
- 5. Appuie la façon dont les pays d'Asie centrale coopèrent activement aux fins de la mise en œuvre des initiatives énoncées dans le communiqué final issu de la conférence internationale sur le thème « L'Asie centrale : un passé et un avenir communs, coopération au service du développement durable et de la prospérité »¹¹;
- 6. Se félicite de la tenue du premier sommet des chefs d'État de l'Asie centrale à Astana le 15 mars 2018;
- 7. Se félicite également de la tenue, en 2018, du sommet des chefs d'État des pays membres du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral sous les auspices du Turkménistan;

¹³ Voir A/72/864, annexe.

- 8. Appuie les efforts que font les États d'Asie centrale pour promouvoir le processus de paix et le développement socioéconomique en Afghanistan ainsi que la contribution qu'ils apportent aux processus politiques et économiques régionaux, et souligne l'importance du Processus de Kaboul, instance principale et vecteur des efforts de paix en Afghanistan, et des autres conférences régionales et internationales telles que la « Conférence de Tachkent sur l'Afghanistan : processus de paix, coopération en matière de sécurité et interconnexions régionales », tenue les 26 et 27 mars 2018, mécanismes au moyen desquels la communauté internationale appuie sans relâche le processus de paix et de réconciliation dirigé par les Afghans ;
- 9. Note qu'il importe de développer et de renforcer la coopération bilatérale et régionale en matière d'utilisation rationnelle et intégrée des ressources en eau et en énergie en Asie centrale en tenant compte des intérêts de tous les États de la région et, à cet effet, appelle à la tenue de consultations régulières visant à mettre en place sans délai des mécanismes durables et mutuellement bénéfiques à long terme ;
- 10. Demande aux États Membres d'appuyer les efforts que font les États d'Asie centrale pour atténuer les effets environnementaux et socioéconomiques de l'assèchement de la mer d'Aral;
- 11. Encourage les États d'Asie centrale à poursuivre le renforcement de leurs rapports d'amitié et de bon voisinage en approfondissant leurs relations dans les domaines de l'éducation, de la science, de la technologie, de l'innovation, du tourisme, de la culture, des arts et du sport, et en continuant de se prêter une assistance mutuelle dans les situations d'urgence;
- 12. Note qu'il importe d'instaurer un système de transport perfectionné dans la vaste zone géographique que constitue l'Asie centrale et de mettre pleinement à profit le potentiel de la région en matière de transit en tant que condition indispensable au développement durable et à la libre circulation des personnes, des biens et des services ;
- 13. Demande aux institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies d'harmoniser leurs programmes et leurs activités à l'appui des priorités recensées par les pays d'Asie centrale en matière de coopération, d'intégration et de développement durable dans la région ;
- 14. Engage le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale à poursuivre les efforts qu'il déploie, conformément à son mandat, pour promouvoir la paix, la stabilité, la sécurité et la prospérité dans la région, dans le cadre de l'action qu'il mène à l'appui de la diplomatie préventive en coopération avec les organisations régionales et internationales concernées ;
- 15. Appuie les efforts que font les partenaires des États d'Asie centrale et la communauté internationale dans son ensemble pour renforcer et élargir la coopération avec les pays de la région dans les domaines de la sécurité régionale et du développement durable.

98^e séance plénière 22 juin 2018